

Chère Voisine, Cher Voisin,

Vous êtes probablement averti-e-s qu'ENEDIS (ex-ERDF, filiale à 100 % d'EDF) va installer très prochainement des compteurs électriques connectés dits « intelligents » **LINKY**, qui rayonneront par **CPL –Courants Porteurs en Ligne–** avec injections de radiofréquences dans **TOUTE L'INSTALLATION ELECTRIQUE** des appartements et de l'immeuble / des maisons, transformant chaque appareil et tous les câbles électriques en véritables antennes-relais.

Un autre compteur communicant pour le gaz, **GAZPAR**, est également prévu, ainsi qu'un compteur communicant individuel pour **l'EAU FROIDE**, et même pour l'eau **CHAUDE** dans les immeubles à chauffage collectif. **AUCUNE SANCTION** n'est prévue en cas de refus du Linky, Gazpar et du compteur communiquant individuel d'eau froide, donc on peut les refuser.

A cause des **RADIOFRÉQUENCES** qu'ils injectent dans les circuits électriques et les câbles prévus pour transporter uniquement les basses fréquences de l'électricité à 50 hertz, les compteurs LINKY provoquent des **INCENDIES** et des **PANNES** : téléviseurs, ordinateurs, matériel professionnel chez les commerçants et dans les entreprises.

Le responsable LINKY d'ERDF (renommé ENEDIS le 30 mai 2016) a reconnu le 16 janvier 2016 sur RMC que **8 INCENDIES** ont été provoqués par des LINKY pendant la phase d'expérimentation en 2010-2011.

De **NOUVEAUX INCENDIES**, des **EXPLOSIONS**, des **CENTAINES DE PANNES** ont eu lieu depuis le déploiement généralisé du Linky commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

La responsable communication du Linky a reconnu publiquement le 6 octobre 2016 l'existence de **10 CAS** de personnes contraintes de **QUITTER LEUR LOGEMENT** après l'installation du Linky en raison des symptômes de l'électrosensibilité.

Au Canada, après le déclenchement de 8 incendies, la Région Saskatchewan a ordonné le **RETRAIT OBLIGATOIRE** de **105 000** compteurs communicants. Il est donc particulièrement scandaleux qu'en France le déploiement soit en cours alors que les risques d'incendies sont avérés.

Ce n'est donc pas sans raisons que plus de **340 COMMUNES** françaises ont **INTERDIT** le déploiement du LINKY et du GAZPAR sur leur territoire par **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**, et ce nombre augmente chaque semaine.

Ces compteurs connectés générateurs d'ondes ont été **REFUSÉS** par l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche, et sont en train d'être **DÉMONTÉS** en Californie suite à des scandales sanitaires et à des procès. Au Québec, une option de retrait est proposée.

Mais ce n'est pas tout. Depuis le 31 mai 2011, les radiofréquences qu'émet le LINKY sont officiellement reconnues « **POTENTIELLEMENT CANCÉRIGÈNES** » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'OMS.

Avec le système LINKY, des « opérateurs d'effacement », sociétés privées, **ÉTEINDRONT À DISTANCE** nos appareils électriques lors des « pointes » de consommation.

De plus, ces compteurs LINKY sont **ÉNERGIVORES** (ils consomment de l'électricité), en informatisant toute la distribution d'électricité ils rendront la France vulnérable au **PIRATAGE**, au **CYBER-TERRORISME**, au **BLACK-OUT**. Ils permettent en outre la **SURVEILLANCE GÉNÉRALISÉE** de la population en transmettant à tout instant les données de consommation électrique de chaque logement, de sorte que l'on peut savoir à distance si le logement est vide ou occupé et à quelles activités les occupants se livrent. Les logements connectés seront la cible idéale des **CAMBRIOLEURS**. Et **ERDF/ENEDIS** prévoit de **VENDRE NOS DONNÉES** (Big Data) !

Enfin, pour le fonctionnement de ces compteurs, **700.000 antennes-relais GPRS** supplémentaires seront installées à hauteur d'homme sur les postes de transformation électrique, augmentant ainsi le brouillard électromagnétique ambiant.

ENEDIS veut aller très vite : l'**INSTALLATION MASSIVE** des compteurs Linky sur le mode du "mitage", un immeuble par-ci, un immeuble par-là, et ce dans tous les départements. Surveillons ce qui se passe dans notre ville !

Le coût de l'opération est estimé à **SEPT MILLIARDS D'EUROS**, que vont empocher EDF et les autres sociétés qui se partagent le gâteau du Linky\*\*. Cet argent provient de l'augmentation de nos factures, notamment via l'augmentation de la taxe CTA, déjà subie.

Au Québec, **TOUTES LES FACTURES ONT AUGMENTÉ** après le remplacement de 3,9 millions de compteurs classiques par des compteurs « intelligents ».

Il serait donc souhaitable que la Copropriété / l'ensemble des locataires les refuse pour éviter ces rayonnements de radiofréquences et de micro-ondes à hauteur d'homme et, pour cela, qu'une décision collective puisse intervenir en assemblée générale. Nous pourrions alors envisager de **PROTEGER NOS COMPTEURS SITUÉS SUR LES PALIERS** par des serrures efficaces pour en contrôler l'accès et conserver nos compteurs actuels, afin de nous protéger, nous et nos enfants.

Je tiens à votre disposition un ensemble d'explications et de documentations sur le sujet, directement ou par courriel, notamment des articles sur *Le Canard Enchaîné*, et des documents juridiques démontrant que ce nouveau compteur Linky **PORTE ATTEINTE A LA PROPRIETE**. Enedis lui-même enjoint à ses poseurs d'enfreindre la loi !...

Cordialement,

Signature et contact :

PS1. Les assurances refusent définitivement d'assurer tout risque lié aux champs électromagnétiques et ce, depuis 2001. La société ENEDIS **n'est pas couverte** par EDF ASSURANCES, qui est une **société de courtage d'assurances et de réassurances**, et non une compagnie d'assurance. **Les poseurs de Linky sont sans qualification professionnelle**, ce qui est contraire à la réglementation qui prévoit depuis 1998 que tous les travaux d'électricité doivent être réalisés par des électriciens, **profession réglementée** soumise à une **obligation d'assurance** (voir documents en ligne\*).

[Sites d'information révélant les graves inconvénients du Linky et les moyens légaux d'éviter la pose :](#)

\*<http://www.santepublique-editions.fr> (kit complet de lutte contre Linky)

<http://refus.linky.gazpar.free.fr> (articles de presse, liste des communes ayant délibéré...)